

AVIS DU CESER SUR LE SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES



Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 13 juin 2017

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Du 13 JUIN 2017**

**AVIS DU CESER
SUR LE SCHEMA REGIONAL
DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

Avis adopté

Rapporteure : **Malika BAADOUD**

**Conseil Economique Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

EXTRAIT DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRESIDENT DU CESER OCCITANIE

**AVIS DU CESER
SUR LE SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

EXPLICATIONS DE VOTE

DISCOURS DE CONCLUSION
DE MONSIEUR MICHEL BOUSSATON
CONSEILLER REGIONAL
DELEGUE A LA SANTE, A LA SILVER ECONOMY ET
AUX FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

REVUE DE PRESSE

**EXTRAIT DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CESER
OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

Madame la Représentante du Préfet de région, Nathalie GADEA,
Monsieur le Conseiller régional, Cher Michel BOUSSATON,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour cette nouvelle séance plénière de notre assemblée, qui va clôturer les travaux du 1^{er} semestre 2017. Elle sera consacrée à la présentation et à l'examen de trois projets d'avis : les deux premiers rapports, élaborés par la Commission « Éducation - Formation - Emploi » dans le cadre de saisines de la Présidente de Région, ont trait au Plan régional de développement de l'apprentissage - la rapporteure est Yvelise POUDEVIGNE - et au Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales - la rapporteure est Malika BAADOUD. Le troisième rapport est une autosaisine portant sur une stratégie de filière pour structurer et développer le tourisme en Occitanie, préparé par la Commission « Activités et mutations économiques » ; la rapporteure est Sylvie MICHEL.

(...)

Le Plan régional de développement de l'apprentissage, comme le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales pour lequel un projet d'avis a également été réalisé, s'inscrit dans le cadre de la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance, et plus précisément du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) ; le CESER a émis une contribution sur ce CPRDFOP le 31 janvier 2017.

Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales

Restant dans ce domaine de la formation, le CESER présente un rapport sur le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales qui doit prendre en compte l'essor démographique de la région, sa situation économique et sociale préoccupante (fort taux de précarité et de pauvreté, important nombre de jeunes sortant du système scolaire sans qualification...), les mutations sociétales (numérique, écologique, silver économie...), « l'universitarisation » des formations des secteurs sanitaires et sociaux, ceci afin de répondre au mieux aux attentes des populations et publics concernés.

Dans ce cadre, une véritable réflexion devra également être menée sur la place de la personne âgée dans la société.

Ce schéma a été élaboré sur la base d'une large concertation territoriale, et le CESER relève l'ambition forte affichée par la Région Occitanie en matière de formations sanitaires et sociales en allant parfois au-delà des compétences prévues par la loi notamment au vue de son action en matière de sécurisation de bâtiments où s'exercent les formations.

Le CESER note avec satisfaction la prise en compte par la Région de mettre en place un appareil de formation proche des besoins formation-emplois des territoires, et la nécessaire adaptation des quotas des professions réglementées au plus près des besoins.

Néanmoins, pour le CESER, des actions devront être menées par la Région afin de :

- Assurer l'attractivité des métiers, et ainsi anticiper les besoins en emplois ; développer la mixité pour certains de ces métiers ;
- Engager sur l'ensemble du territoire l'universitarisation des formations sanitaires et sociales ;
- Favoriser les équivalences et les réorientations, tant scolaires que professionnelles en développant des passerelles entre les formations ;
- Soutenir le développement de l'apprentissage, compétence obligatoire de la Région, dans les secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux

Le CESER veillera à la mise en œuvre et à la réalisation du schéma, ainsi qu'à son évaluation. Je remercie Malika BAADOUD d'avoir assuré le poste de rapporteure.

(...)

Je vous remercie pour votre attention.

AVIS DU CESER
SHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Avis adopté

Suffrage exprimés : 193
Pour : 167
Abstentions : 26

Rapporteure : **Malika BAADOUD**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Education – Emploi – Formation » du CESER, présidée par Monsieur Jean-Paul PANIS. Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter sa réflexion :

Monsieur Michel BOUSSATON,

Conseiller Régional de la Région Occitanie / Pyrénées–Méditerranée,
délégué à la Santé, à la Silver Economy et aux Formations sanitaires et sociales

Madame Nadia BENOIT,

Responsable du Service des Formations sanitaires et sociales
de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commission « Éducation – Formation – Emploi » :

Le Bureau

Président

Jean-Paul PANIS

Vice-Président

Pierre GLAMEAU

Secrétaire

Jacques DUVIN

Les membres

Claude AÏQUI-REBOUL	Richard MAILHE
Hubert AÏT-LARBI	Daniel MEMAIN
Marie-Christine ALBARET	Michèle MERCADIER
Charles ALEZRAH	Erick MICHEL
Malika BAADOUD	Jean-Luc MIROUZE
Nadine BARBOTTIN	Belkacem MOUSSAOUI
Nathalie BASQUE	Florian PASCUAL
Annie BERAIL	Philippe PATITUCCI
Jean-Marie BEZ	Michèle PERRIN
Serge CRABIÉ	Jean-Jaques PLANES
Anita DEBROCK	Yvelise POUDEVIGNE
Laetitia GARCIA	Brigitte PRADIN
Morgane GARCIA-AYLIES	Guy PRESSEDA
Roser GINJAUME	Elisabeth ROBUSTELLI
Benoît JOESSEL	Josiane ROSIER
Michel LAMARQUE	Jean-Louis ROUSSEL
Yannick LEQUENTREC	Sandrine SOLIMAN
Jean LUMINET	

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
1. RÉGULER L'OFFRE DE FORMATION.....	3
2. STRUCTURER UN APPAREIL DE FORMATION.....	4
3. FAVORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE	5
4. DÉVELOPPER L'ALTERNANCE DANS LES PROFESSIONS NON RÉGLEMENTÉES.....	6
5. ANTICIPER LES BESOINS EN EMPLOI	7
CONCLUSION	9

INTRODUCTION

Depuis le 1^{er} janvier 2005, avec le transfert de compétences opéré par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, les Régions ont la charge du financement des formations initiales des travailleurs sociaux¹ et du fonctionnement des établissements de formation aux professions paramédicales. Elles sont également chargées de l'attribution et du paiement des bourses aux étudiants inscrits dans ces formations.

Les Régions ont également en charge la définition et la mise en œuvre des politiques de formation pour les secteurs sanitaire, médico-social et social. C'est pourquoi la Région Occitanie a réalisé et piloté Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS), en concertation avec tous les acteurs concernés et dans l'ensemble des territoires qui la composent.

Conformément aux lois relatives à la formation professionnelle du 5 mars 2014 et à la Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe), ce schéma régional des formations sanitaires et sociales s'inscrit dans la dynamique de la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance, voulue par la Région Occitanie et plus particulièrement du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientations Professionnelles (CPRDFOP), voté le 2 février 2017.

Le CESER souligne également la politique volontariste de la Région Occitanie, qui n'a pas hésité à aller au-delà de ses compétences réglementaires, s'agissant du bâti des écoles de formations sanitaires et sociales du territoire ouest notamment, compte-tenu de la vétusté de certains locaux et des risques encourus en terme de sécurité par les étudiant.e.s, alors que la Région n'a à sa charge que le fonctionnement de celles-ci. Le CESER relève également, avec grande satisfaction, la large concertation engagée pour l'élaboration de ce schéma, basé sur des diagnostics territoriaux qui ont permis d'identifier les particularités de chaque territoire. Le CESER se réjouit aussi de la volonté de la Région de travailler avec les branches professionnelles ainsi que les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

Ce Schéma régional des formations sanitaires et sociales va devoir répondre à plusieurs enjeux. Des enjeux démographiques, d'une part, face à la fois à une forte croissance démographique de la population, à des départs dans les 5 à 10 ans qui viennent à la retraite de nombreux professionnels, et des spécificités territoriales très marquées. Des solutions acceptables doivent être trouvées par toutes les parties prenantes pour une meilleure réponse aux attentes des diverses populations prises en charge.

Un contexte d'accélération des mutations économiques et sociétales (numérique, écologique, énergétique, organisationnelle, etc.), d'autre part, avec un développement important de la silver économie, créatrice d'emplois non délocalisables, dans de nombreux secteurs. Par voie de conséquence, une évolution significative du contenu de certains métiers, et une transformation du contenu du travail, ce qui amène à repenser les contenus pédagogiques des formations et des diplômes.

A cela, il faut ajouter le contexte de « l'universitarisation » des formations des domaines sanitaires et sociaux, de façon à entrer dans le processus « LMD » européen de Bologne.

Sans oublier que le contexte régional d'Occitanie est spécifique ; il vous est ici rappelé :

- c'est l'une des régions qui présentent les plus grandes disparités, avec treize départements et une géographie contrastée, passant du très rural au très largement urbanisé.
- c'est la 2^{ème} région métropolitaine pour le taux de croissance démographique, derrière la Corse.

¹ Cf. liste des formations sanitaires et sociales autorisées et agréées par la Région Midi-Pyrénées en Annexe 1

- c'est aussi le 2^{ème} taux de chômage le plus élevé : l'Occitanie est marquée par un taux de personnes en situation de pauvreté et de précarité plus important que la moyenne nationale et particulièrement dans les départements en couronne du littoral méditerranéen. De ce fait, les besoins des usagers augmentent.
- un nombre significatif de sorties du système scolaire, sans qualification

Tout à fait conscient de l'importance de ce schéma régional des formations sanitaires et sociales pour les territoires et l'ensemble des apprenant.e.s d'Occitanie, pour les cinq années à venir, le CESER fait part maintenant de ses remarques et propositions sur celui-ci.

1. RÉGULER L'OFFRE DE FORMATION

Le CESER salue la diversité de l'offre de formation et la volonté d'une implantation des lieux de formation sur les territoires de proximité dans l'ensemble de la région. Le CESER salue également la pérennisation de la formation de kinésithérapie à Rodez et la mise en œuvre d'une charte qualité pour les organismes de formation. Il salue la mise en œuvre d'un plan pluri-annuel d'investissement en veillant à la prise en compte et à la bonne mise en œuvre des normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Les besoins d'établissements dans certains territoires

Pour répondre à cette demande de qualification de ce secteur, il apparaît nécessaire que des formations s'organisent à proximité des demandes, pour d'une part faciliter l'accès au plus grand nombre et, d'autre part, être proche des lieux de stages professionnels entrant dans le cursus pédagogique

Parallèlement, les budgets des établissements de soins ou médicaux sociaux ou sociaux relevant selon le cas de l'État ou du Conseil départemental, une concertation (État, Région Département), actée par des engagements conventionnels s'avère indispensable pour financer budgétairement les remplacements des salariés en formation qualifiante, comme les apprenants accueillis dans le cadre de stages professionnels.

Il devient prioritaire de répondre aux besoins de qualifications diplômantes des nombreux salariés « faisant fonction » dans les établissements.

Pour des fonctions particulières à temps partiel, de par le contenu de la mission, la mutualisation organisée et contractualisée de ces fonctions, de façon à atteindre un temps plein entre plusieurs établissements, est un élément de sécurisation de l'emploi et de fidélisation et de la reconnaissance professionnelle du poste.

La question des bourses étudiantes

Dans de nombreuses régions, les bourses sur critères sociaux de certaines formations de ces secteurs sanitaires et sociaux, par exemple les bourses des étudiants infirmiers, sont, pour l'instant, inférieures à celles versées par les Crous aux étudiants des autres filières.

En effet, leur montant et leur mode de calcul, fixés par chaque région, varient pour l'instant fortement.

Le CESER souligne la volonté forte de la Région dans ce domaine par :

- La poursuite de l'évolution à la hausse d'un nombre conséquent d'aides sociales financières en direction des étudiant.e.s de ces filières ;
- La volonté d'étendre cette revalorisation à l'ensemble des étudiants post-bac du secteur social, afin de répondre au principe d'égalité d'accès à la formation des publics ;
- Enfin de prendre en charge les frais pédagogiques pour tout apprenant de niveau V et IV depuis le 1^{er} janvier 2017.

2. STRUCTURER UN APPAREIL DE FORMATION

L'universitarisation des diplômes et la nécessité de développer des passerelles entre les formations

Le CESER est favorable à ce que les programmes de formations soient élargis pour donner plus de souplesse dans les parcours et permettre des réorientations professionnelles vers d'autres diplômes et métiers (via des passerelles notamment).

Le CESER encourage le développement de passerelles entre les formations sanitaires et sociales et les formations universitaires qui favoriseraient les doubles cursus, les poursuites d'études et les parcours de recherche dans ces secteurs, par exemple ; et ce pour tous les niveaux de formation, même pour les plus élevés (Licence et Master notamment) pour lesquels des obstacles existent (double statut élève et étudiant ou nature des passerelles entre les établissements de formation, les universités et les unités mixte de recherche, etc.).

Pour exemple, à l'heure actuelle, les diplômes de niveau III à I en travail social ne sont pas actuellement reliés au système universitaire LMD, ce qui gêne la fluidité des parcours, la progression des professionnels et la mobilité européenne des étudiants.

Autre exemple, des formations pluridisciplinaires pourraient être envisagées vers des formations en sciences sociales, de sciences cognitives, des sciences de l'éducation et sciences de l'économie ; ce qui aussi permettrait de diversifier les profils de candidats à ces formations. Force est de constater que le fait de ne pas créer de passerelles au niveau licence et master induit des inégalités importantes entre les apprenants dans leur capacité à poursuivre un cursus universitaire ultérieur, et la difficulté d'intégrer clairement des diplômes post-bac dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

L'innovation sociale dans ces secteurs et le développement de nouveaux métiers :

Dans cette même dynamique et afin de contribuer à l'innovation sociale et pédagogique dans ces secteurs de formation, le CESER souhaite que les échanges pluridisciplinaires entre les enseignants soient favorisés et valorisés également, en ouvrant les formations sociales sur les apports disciplinaires d'autres domaines (l'économie, l'éducation, les sciences sociales, etc.). Cette voie peut, par ailleurs, amener à des collaborations fructueuses en matière de recherche appliquée sur le champ des politiques publiques concernées.

Le CESER est favorable à ce que les accords existants, entre certains établissements de formation en travail social et des universités, soient développés largement car ils permettent d'accroître les activités de recherche en intervention sociale, et conduisent à une montée en qualité des enseignements et donc, nécessairement, des pratiques.

Le développement du numérique

L'environnement numérique et les nouvelles technologies sont de plus en plus présentes dans notre société et par conséquent, dans les formations. Le CESER souligne donc l'importance d'une politique de soutien de la Région en direction des établissements de formation de ces secteurs que ce soit en matière de rénovation et de modernisation au plus haut niveau technique des équipements pédagogiques, que de fonctionnement des établissements rénovés, pour permettre aux étudiants de ces filières d'apprendre dans des conditions optimales et en cohérence avec les évolutions de notre société.

Le développement des nouvelles technologies de communication en matière de formation, e-learning, doit nécessairement intégrer des regroupements périodiques d'apprenants en présentiel, pour favoriser les échanges et des modes de travail en équipe, base du travail professionnel de ces métiers.

A côté de cela, le CESER souligne que cet environnement numérique grandissant conduit, par exemple, à la dématérialisation des services publics, de plus en plus présente dans les métiers de l'action sociale notamment ; ce qui exclut numériquement les populations les plus en difficulté, fortement présentes en Occitanie (2^{ème} région de France). Les travailleurs sociaux se retrouvent alors contraints de faire les démarches à la place des usagers alors qu'ils devraient au contraire les accompagner.

3. FAVORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

Pour le développement de la formation continue et de la VAE, jusqu'à une validation totale

Le CESER souligne l'importance d'une formation, durant les études mais également en formation continue, aux nouveaux métiers relatifs à la coordination et l'accompagnement de parcours, tant dans les réponses sanitaires que sociales ou médicosociales. En effet, le CESER considère que la formation tout au long de la vie n'est pas une option mais bien une nécessité, surtout dans ces secteurs du sanitaire et du social où la technicité des métiers et des pratiques évolue très rapidement

Ces formations continues peuvent concerner le développement de nouveaux métiers tels que les coordonnateurs et les accompagnateurs. trices de parcours, aussi bien en sanitaire que social et médico social. Ces formations peuvent aussi concerner des professions différentes, du registre sanitaire (infirmier(e)) ou social (Educateur (trice) Assistant(e) social(e), Conseiller en économie sociale et familiale (CESF), etc.

La Région pourrait avoir un rôle d'impulsion et de pilotage pour ces formations dont le besoin ne cessera d'augmenter les prochaines années en raison du développement des politiques d'inclusion et de soins à domicile.

Pour ce qui concerne le dispositif de VAE, le CESER tient à rappeler son attachement à ce dispositif, particulièrement dans ces secteurs afin de résorber, pour partie, le contingent des faisant-fonction dans certains métiers.

Dans les freins d'accès à la formation continue et/ou à la VAE, le CESER encourage vivement la Région à travailler et améliorer les points suivants :

- l'accès aux financements disponibles des parcours de formations, notamment pour les demandeurs d'emploi et les salariés ;
Le CESER souhaiterait par exemple que les opérateurs qui financent la formation dans ces secteurs articulent davantage les financements qu'ils proposent afin de pouvoir répondre clairement à la demande du bénéficiaire.
- l'accompagnement jusqu'à l'obtention d'une validation totale, et non uniquement partielle, de l'apprenant est particulièrement important, notamment dans les professions réglementées de la santé ;
- le remplacement du personnel en formation ;
- ainsi que le financement, dans le budget des établissements, des stagiaires accueillis dans le cadre de leur cursus de formation.

En outre, partant du constat que les validations totales sont encore trop rares surtout au sein de certaines catégories métiers comme les Aides médico-psychologique (AMP) et les aides-soignants, le CESER suggère un renforcement de l'accompagnement par les formateurs (notamment lors des stages) pour améliorer les taux de réussite dans une voie de promotion professionnelle sur ces métiers en tension, dans un secteur où est signalé un déficit d'attractivité de la formation.

Enfin, s'agissant de la question de la concurrence entre l'exercice libéral et l'exercice salarié des professionnels de la rééducation (orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne et pédicure-podologue) et pour faire face à des besoins conséquents en établissement, le CESER incite la région à faire des propositions, pour :

- aider les établissements notamment dans les zones sous-équipées
- favoriser, entre autres, un travail en temps partagé salariés d'établissement et activité libérale.

Le CESER considère que ces propositions iraient dans l'intérêt des populations du territoire Occitanie.

4. DÉVELOPPER L'ALTERNANCE DANS LES PROFESSIONS NON RÉGLEMENTÉES

Les formations dans ces secteurs du sanitaire, du social et du médico-social, nous ne parlerons ici que des professions non réglementés, accordent une large place à la professionnalisation par le biais des stages, qui sont nécessaires et reconnus par les employeurs.

Toutefois, le CESER note qu'en parallèle, les contrats d'alternance de droit commun (apprentissage et contrats de professionnalisation) avec les employeurs, y sont peu développés alors même que les atouts sont nombreux. Ils peuvent contribuer :

- à la sécurisation des parcours de formation des élèves en travail social.
- au recrutement de futurs professionnels qualifiés sur des métiers en tension, pour les employeurs, sur tous les niveaux de diplômes.

Cela nécessite donc le développement de maquettes de formation spécifiques à l'apprentissage, pour ces domaines de formation, comme cela a pu se faire pour d'autres.

Le CESER salue, par ailleurs, la volonté de formation des tuteurs de stages et la volonté de mobilisation de nouveaux lieux de stages et la création de contrats de fidélisation dans les métiers et secteurs en tension.

5. ANTICIPER LES BESOINS EN EMPLOI

Force est de constater qu'un nombre important de métiers des secteurs sanitaires et sociaux souffrent encore d'un problème d'image et d'attractivité, dû à la réalité de terrain à laquelle l'utilisateur est confrontée (technicité des pratiques de terrain, conditions de travail, amplitude horaire glissement de tâches, salaires, usure professionnelle, etc.). Or un métier qui n'attire pas se voit rapidement confronté à la problématique des recrutements rendus difficiles voire de sa disparition alors même que la demande dans notre société est bien réelle.

Ainsi, nombre d'observatoires des métiers et des établissements eux-mêmes font part de leurs grandes difficultés à recruter du personnel qualifié actuellement ou à fidéliser tout ou partie de ce personnel, par exemple sur les postes d'infirmiers, d'aides soignantes, d'AMP, de masseurs-kinésithérapeutes, d'orthophonistes et d'ergothérapeutes par exemple. Alors même que ces métiers et ces secteurs professionnels en tension expriment des besoins forts tant en termes de personnels que de qualification professionnelle de ces derniers.

Le CESER pointe également les phénomènes de mobilité (cf. taux de démission importants pour certains métiers), les difficultés de recrutement et les besoins de qualification des établissements, spécificités de certaines branches notamment dans les secteurs sanitaire, de la petite enfance, des personnes âgées et du handicap, pour ne citer que quelques exemples).

La pénibilité de certains métiers peut conduire les salariés à l'épuisement soit psychologique soit physique et leur impossibilité d'assumer jusqu'à la fin de leur carrière professionnelle cette même activité au risque de se retrouver en inaptitude professionnelle.

Un manque d'attractivité des métiers du sanitaire et social qui se traduit par une baisse de candidature dans les établissements de formation.

Certains métiers du sanitaire et particulièrement en social sont assumés par des personnes à très grande majorité féminine. Cette très forte ségrégation sexuée nécessite de promouvoir la mixité des métiers.

Les problématiques de l'orientation de plus en plus tardive des jeunes publics vers les métiers du sanitaire et du social et de la pénurie de candidats aux concours d'entrée des formations sanitaires et sociales (concours d'entrée en institut de formation en soins infirmiers (IFSI), concours d'entrée en institut de formation d'aides-soignants (IFAS), concours d'entrée en institut de formation d'auxiliaires de puériculture (IFAP)) et sociaux (concours d'entrée en école d'éducateur spécialisé, concours d'entrée en école d'éducateur de jeunes enfants, concours d'entrée en école d'assistant des services sociaux, par exemple) sont bien réelles en Occitanie.

A cet effet, le CESER préconise que, dans le cadre du nouveau Service public régional de l'orientation (SPRO) d'Occitanie, soit proposée une offre de service d'accueil, d'information et d'orientation de proximité, lisible pour le grand public et les professionnels, clairement identifiée pour ces secteurs (cf. action 12).

Le CESER pense que, pour ces problématiques particulières, pourraient être développées un partenariat entre la Région et l'Education nationale pour sensibiliser les lycéens à ces métiers (cf. priorité 1 de l'orientation 3).

Au vu de la réalité du terrain en matière d'accès à ces formations et de la pénurie de candidats aux concours, le CESER pense que la Région doit inciter les représentants de ces secteurs professionnels, les partenaires sociaux et les financeurs à reconsidérer les éléments suivants :

- les conditions de travail et de rémunération de ces branches professionnelles,
- les améliorations de l'organisation du travail,
- l'accès à des services de proximité,
- sans oublier une mobilité adaptée et organisée favorisant les réorientations professionnelles.

En effet, pour le CESER, reconsidérer et améliorer ces aspects, permettraient ensuite aux professionnels de mieux concilier vie professionnelle, vie familiale, et d'envisager des évolutions de métiers pour anticiper le risque d'usure professionnelle et de pénibilité.

À titre d'exemple, les demandeurs d'emplois en aide à domicile cherchent à travailler dans des structures d'établissements d'hébergements au détriment du domicile qui n'est pas attractif, en même temps les politiques publiques favorisent le maintien à domicile. Le développement de ces priorités doit être conduit avec un objectif d'amélioration de l'attractivité de ces métiers, d'une exigence de qualification et d'un statut associé garantissant une sécurisation du parcours professionnel.

CONCLUSION

Le CESER souligne l'ambition forte de la Région Occitanie en matière de formations sanitaires et sociales qui s'inscrit dans la volonté qu'elle a toujours affirmée depuis plusieurs années sur ces deux anciens territoires. Cela est particulièrement vrai pour un appareil de formation proche des besoins formation-emplois des territoires et pour une adaptation des quotas des professions réglementées, au plus près des besoins.

Le CESER est satisfait de l'important travail réalisé par la Région dans le cadre d'une démarche participative regroupant en de nombreux points du territoire, les acteurs, institutionnels, organismes de formations et les employeurs.

Le CESER souhaite cependant attirer l'attention de la Région sur plusieurs points, sur lesquels elle devra avoir une vigilance particulière :

- L'attractivité des métiers et le développement de la mixité dans certains de ces métiers ;
- La nécessité d'engager sur l'ensemble de l'Occitanie l'universitarisation des formations du domaine sanitaire et social, selon des organisations homogènes et sans ignorer le travail conduit par les établissements de formation et une multitude d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Le développement des passerelles entre les formations afin de favoriser les équivalences et les réorientations, tant scolaires que professionnelles ;
- Enfin, le développement soutenu de l'apprentissage, qui est une compétence obligatoire de la Région, dans les secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

Plus largement, le CESER considère qu'une véritable réflexion sociétale sur la place des personnes âgées dans nos sociétés modernes serait à mener de manière constructive afin de modifier le regard et la considération qui leur sont apportés, à elles en premier lieu mais aussi à tous les professionnels qui les concernent de fait. Sans oublier la place et le rôle majeur des familles et des aidants dans tout cet ensemble.

Le CESER suivra avec attention la mise en œuvre, la réalisation et l'évaluation de Schéma régional des formations sanitaires et sociales en Occitanie et soutient la Région dans sa démarche ambitieuse d'adapter les actions projetées selon les évolutions du secteur et de la législation, en s'appuyant tant sur l'expression des acteurs que sur l'analyse de l'évolution des diagnostics territoriaux.

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLEGE

M. Georges BENAYOUN pour le Collège 1

2^{ème} COLLEGE

M. Jean-Marie BEZ pour FO
Mme Yannick LE QUENTREC pour la CGT
M. Daniel MEMAIN pour Solidaires

3^{ème} COLLEGE

M. Pierre-Jean GRACIA pour le Groupe Santé – Cohésion sociale
Mme Odile MAURIN pour le Comité d'Entente Régional des associations représentatives de
personnes en situation de handicap et de leurs proches
Mme Michèle MERCADIER pour le Centre d'Information sur les Droits des Femmes
Mme Karine PELOSSE pour le Groupe Associations

Suffrages exprimés : 193

Pour : 167

Abstentions : 26

Avis adopté

Intervention de Monsieur Georges BENAYOUN

Pour le 1^{er} Collège

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Conseiller régional représentant la Présidente de Région,
Madame la Représentante du Préfet de région,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

À l'instant Madame Nadia BENOÎT, la Directrice des Services à la Région, m'a rappelé qu'en 2005 j'étais le Rapporteur du Schéma régional des formations sanitaires et sociales, donc me revoilà ici 12 ans après pour rappeler les mêmes thématiques.

La loi du 13 août 2004 ayant pour objet le transfert des compétences avait chargé la Région du financement des formations initiales des travailleurs sociaux et du fonctionnement des établissements de formations aux professions paramédicales ainsi que de l'attribution des bourses d'étudiants dans le cadre de ces formations.

C'est dans ce cadre que la Région Occitanie propose la mise en œuvre de sa politique de formation par le biais d'un Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales ou SRFSS.

Ce schéma s'inscrit dans un climat de désaffectation globale des métiers du sanitaire et du médico-social, d'un manque d'attractivité, ce qui explique les besoins non toujours compensés en la matière.

L'avis qui nous est présenté met l'accent sur plusieurs points, et sur les 20 minutes qui m'ont été accordées par le Président CRABIÉ, je vais essayer de vous les développer. Mais non rassurez-vous, je ne veux pas être complice d'une hypoglycémie préprandiale.

Tout d'abord, je veux souligner la politique volontariste de la Région, on l'a dit, on l'a répété, allant au-delà de ses compétences réglementaires avec une concertation large qui a présidé à l'élaboration de ce schéma.

De nombreux enjeux, dont celui de la démographie ont été évoqués, notamment les départs à la retraite de nombreux professionnels, ce qui est un facteur aggravant de la désertification.

On a repensé le schéma pédagogique de ces formations et c'est un bonheur. Le projet d'avis ensuite va nous permettre d'égrener cinq points :

- celui de l'offre de formation en axant cette formation sur les territoires de proximité qui permettra l'accès à un plus grand nombre ;
- celui des « faisant fonction », problème dramatique qui apparaît de plus en plus fréquemment dans certains établissements, notamment les EHPAD. Il devient urgent d'y remédier en augmentant les qualifications diplômantes, c'est un problème de sécurité des patients. On ne peut que se féliciter des bourses étudiantes.
- Celui de la structuration de l'appareil de formation avec notamment le développement des passerelles, c'est très important, qui va permettre des réorientations professionnelles. L'innovation sociale et le développement de nouveaux métiers, rappelez-vous, nous avons insisté sur un précédent avis du CESER sur l'émergence de ces nouveaux métiers qui nous permettront, me semble-t-il, de gagner du temps dans la prise de rendez-vous de certains cabinets

médicaux. La place du numérique, la rénovation, la modernisation, le e-learning tiennent une place importante, on ne peut que s'en féliciter.

Favoriser la formation tout au long de la vie est également un problème important avec d'une part la formation continue, mais également la VAE. Il me semble, mon ami Pierre-Jean GRACIA, qu'il n'y a pas de VAE pour les infirmières, c'est un titre qui est verrouillé par l'ordre des infirmières. Oui pour les aides-soignantes, mais pas pour les infirmières.

Le CESER insiste pour que la Région accompagne, mais aussi améliore le remplacement des personnes en formation et le financement des stagiaires ; tout cela est tout à fait louable.

Le CESER insiste sur la collaboration en temps partagé salarié/libéral, ouverture pour nous les libéraux, on ne peut qu'acquiescer.

- L'alternance dans les professions non réglementées avec une sécurisation des parcours de formation, un recrutement de personnel qualifié et bien sûr la volonté de formation des tuteurs de stages.
- Le dernier point insiste sur l'anticipation des besoins de formation. Nous avons parlé beaucoup du turn-over important dans ces professions d'infirmiers, d'aides-soignants, d'ergothérapeutes, etc, qui travaillent dans des secteurs d'activité comme la petite enfance, le handicap ou les personnes âgées. À l'origine de ce turn-over, la pénibilité, l'épuisement professionnel, le burn-out ont été évoqués, et pour optimiser l'attractivité de ces métiers il est proposé que le SPRO (Service Public Régional d'Orientation) soit clairement identifié, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Afin d'aplanir toutes ces difficultés, le CESER souhaite que les conditions de travail, mais on l'a déjà dit, de même que la rémunération, l'organisation et les services de proximité soient améliorés. Toutes ces mesures permettraient au mieux de concilier vie professionnelle et vie familiale.

En conclusion, le CESER doit se féliciter de l'ambition affichée du Conseil régional d'Occitanie en matière de formations sanitaires et sociales, proches des besoins des territoires.

Ce projet d'avis se termine par une réflexion que je ne peux que partager : le CESER considère qu'une véritable réflexion sociétale sur la place de la personne âgée dans nos sociétés modernes serait à mener de manière constructive afin de modifier le regard et la considération qui leur sont apportés. Ces notions de « jeunisme » « d'âgisme » qui restent en vogue depuis de plus de 30 ans doivent être dénoncées et combattues par nos décideurs.

En conclusion, **le 1^{er} collègue bien sûr votera cet avis.**

Je ne peux quitter cette tribune sans un clin d'œil à Sylvia MOLINA dont je crois que c'est le dernier avis : Sylvia vous nous quittez, avec qui vais-je parler football maintenant ?

Merci.

Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ

Pour Force Ouvrière

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Conseiller régional représentant la Présidente de Région,
Madame la Représentante du Préfet de région,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Nous allons examiner, tout à l'heure, un projet d'avis sur l'apprentissage, dont le texte référent a déjà été adopté par le Conseil Régional.

Nous en examinons maintenant un autre dont le texte référent concernant les formations sanitaires et sociales n'est pas encore formalisé à ce jour.

Mers Chers Collègues, la persistance dans l'incohérence serait-elle la forme française de l'esprit de suite ?

Certes, nous avons auditionné Monsieur BOUSSATON, en Avril dernier, mais le projet de schéma dont nous disposons n'est que provisoire. Il est, bien que présenté comme stabilisé dans ses orientations et actions proposées, susceptible d'évoluer et le diable, comme vous le savez, est dans les détails.

Ici, nous nous prononçons sur le texte que le CESER a produit.

Ce texte nous convient et le Groupe de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE le votera; mais en l'absence de connaissance complète, aujourd'hui, du plan régional des formations sanitaires et sociales, nos demandes d'amélioration sur certains points ou nos critiques sur d'autres risquent éventuellement d'être infondées et sans objet puisque le texte définitif du plan régional des formations sanitaires et sociales pourrait, par hypothèse, y avoir déjà répondu, les rendant nulles et non avenues. Le CESER passerait alors pour ce à quoi vous êtes en train de penser.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Madame Yannick LE QUENTREC

Pour la CGT

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Conseiller régional représentant la Présidente de Région,
Madame la Représentante du Préfet de région,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Il faut d'abord reconnaître que cet avis a fortement évolué depuis ses premières versions en prenant en compte notamment des remarques et propositions de la CGT.

C'est ainsi que nous nous retrouvons dans plusieurs orientations comme :

- Financer les remplacements des salarié-es en formation,
- Former prioritairement les faisant fonction nombreux dans le social et le médico-social,
- Favoriser le passage des temps partiels à temps plein via la mutualisation,
- Revaloriser les bourses étudiantes dans ces secteurs,
- Développer la formation tout au long de la vie pour permettre aux salarié.es de se former sur les évolutions de leurs professions et d'évoluer en termes de carrière,
- Ou encore renforcer l'accompagnement des candidat-es à la VAE pour garantir des parcours de réussite.

De même, nous partageons l'idée qu'il est nécessaire de développer la mixité, à condition de préciser que cette mixité est tributaire d'une forte revalorisation de ces métiers majoritairement féminins et, de ce fait, davantage exposés à un processus de déqualification. Nous rejoignons sur ce sujet nombre de points évoqués par Madame MERCADIER, représentante des Centres d'Information sur les Droits des Femmes.

Par contre, nous regrettons que cet avis aborde la formation comme si elle allait de soi alors qu'elle se heurte en réalité à un certain nombre d'obstacles qui nous paraissent déterminants et que les représentants syndicaux connaissent.

Nous sommes d'accord pour considérer que la formation doit être mobilisée pour répondre aux besoins de qualification mais encore faut-il que l'accès à l'emploi correspondant suive.

Et sur ce point, premier obstacle, il faut prendre en compte les tensions contradictoires qui s'opèrent sur le terrain, en particulier à travers les restrictions budgétaires.

Tout le monde sait qu'elles sont omniprésentes depuis des années sur ces secteurs au nom de la réduction des déficits publics.

Je vous renvoie à l'actualité récente qui nous apprend qu'à l'occasion d'une réforme de la tarification des maisons de retraite publiques, celles-ci vont voir leur budget amputé de 200 millions € alors qu'elles étaient déjà dans une situation économique très tendue. Dans ce cadre les conditions de travail des salarié-es ne peuvent que continuer de se dégrader.

C'est ainsi que pour faire face à ces restrictions, les établissements pratiquent régulièrement le glissement des tâches consistant par exemple à faire faire des toilettes par des agent-es qui ne sont pas qualifié-es pour cela.

Ils usent d'une autre stratégie pour compresser la masse salariale qui consiste à diminuer la proportion des catégories professionnelles les plus hautes pour augmenter celle des moins qualifiées et donc des moins rémunérées.

Un deuxième obstacle est ignoré dans cet avis, celui de la baisse des budgets consacrés à la formation professionnelle continue. Il nous semble que l'on ne peut prétendre promouvoir la formation professionnelle continue, d'un côté, et de l'autre, réduire les ressources des OPCA de ces secteurs – et l'on peut craindre que la réforme de la formation professionnelle à venir n'accroisse cette logique. Nous rappelons que l'ANFH a été ponctionnée de deux fois 150M€ et que l'on commence à voir une baisse significative des Études Promotionnelles ...

Enfin, troisième obstacle : si cet avis se plaît à souligner le volontarisme de la région s'agissant de son implication sur le bâti des écoles de formation sanitaire et sociale de l'ouest du territoire, il aurait été plus judicieux à nos yeux d'encourager la collectivité à garantir la qualité de la formation et de l'encadrement des stagiaires dans les établissements, ce qui n'est pas toujours le cas.

Pour terminer, nous dirons que, pour la CGT, ce schéma régional des formations sanitaires et sociales représente un acte important de la stratégie de l'exécutif régional.

A ce titre, cet avis aurait mérité d'être plus percutant. Il aurait pu mettre en avant l'idée qu'une politique publique est vaine si elle ne se soucie pas, ou si elle se soucie insuffisamment, des conditions concrètes – notamment financières - de sa mise en œuvre.

C'est pourquoi la CGT s'abstiendra.

Intervention de Monsieur Daniel MEMAIN

Pour Solidaires

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Conseiller régional représentant la Présidente de Région,
Madame la Représentante du Préfet de région,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Avant de vous lire notre courte déclaration, nous tenons à marquer ici publiquement notre soutien aux personnels en charge de l'action sociale du Conseil départemental du Gers qui, à l'appel de notre syndicat SUD Collectivité Territoriale, ont déposé un préavis de grève reconductible à compter de ce mardi 13 juin. Ils tiennent ainsi à dénoncer des manques de moyens, ayant pour corollaire un épuisement professionnel et l'accentuation de la précarité des CDD ... Nous soutenons pleinement cette action déterminée.

Concernant l'avis qui nous est soumis, nous tenons tout de suite à vous indiquer que **Solidaires le votera**. Nous tenons à saluer le travail de la Chargée de mission et de la Rapporteuse qui ont une nouvelle fois dû travailler dans des conditions extrêmement difficiles. En effet, nous avons dû élaborer nos préconisations en Commission, en travaillant à l'aveugle, sur la base d'une unique audition d'un élu de la Région en charge du dossier, M. BOUSSATON, et sans avoir de version définitive du Schéma Régional pour les Formations Sanitaires et Sociales.

Malgré cela, nous pensons que les préconisations de cet avis sont particulièrement pertinentes tant sur les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement et de contenu des formations sanitaires et sociales (maillage territorial, passerelles entre métiers à développer, etc.) que sur l'indispensable prise en compte d'un secteur professionnel particulièrement sinistré par des politiques publiques inadaptées et, disons le sans mauvais jeu de mot, **indigentes et malveillantes**.

De décret en décret, de gouvernement en gouvernement la destruction de l'hôpital public - mise en œuvre par les ARS- et de tous les autres secteurs du sanitaire et du social s'accélère : mobilités imposées aux salarié-es, suppressions de postes, dégradation inacceptable des conditions de travail, mise à mort des droits sociaux, mutualisation et externalisation...

Le prochain schéma de mobilités imposées au personnel d'ici l'automne en raison des GHT (Groupements Hospitaliers de Territoires) ne va que détériorer une situation déjà dramatique. L'actualité est ainsi ponctuée d'annonces régulières de suicides de collègues qui sont à bout et ne voient aucune autre issue à leur vécu professionnel fait trop souvent de violences institutionnelles.

Nous ne laisserons pas impunément et sans réagir détruire notre système de santé et aggraver encore les conditions de travail et de soin. Tout le monde fait les frais de cette régression, les personnels déjà à bout, mais aussi, nous toutes et tous, les patient-es qui voyons nos conditions de soins et de prise en charge dégradées et les structures de soins s'éloigner de nos lieux de vie en particulier en zone rurale.

Nous appelons à des actions intersyndicales renouvelées en lien avec les associations d'usagers.

Intervention de Monsieur Pierre-Jean GRACIA

Pour le Groupe Santé – Cohésion sociale

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Conseiller régional représentant la Présidente de Région,
Madame la Représentante du Préfet de région,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens aujourd'hui au nom du Groupe santé et cohésion sociale (GSCS) 2^e composante du 3^{ème} Collège.

Le schéma des formations Sanitaires et sociales, sur lequel le CESER doit donner un avis revêt une signification particulière puisque pour la première fois à l'échelle de l'Occitanie.

Le projet d'avis sur le schéma des formations sanitaires et sociales qui nous est présenté met en exergue la volonté de la Région d'intégrer au mieux les formations sanitaires et sociales dans le territoire protéiforme qu'est l'Occitanie.

En effet, si la croissance démographique y est dynamique, elle n'en demeure pas moins inégale. Le processus de vieillissement de la population se poursuit et la santé et le social demeurent des viviers d'activités et d'emploi dans une Région où le taux de chômage atteint les 12%. Pourtant, l'on constate que des besoins croissants dans le secteur de la personne âgée et du handicap, et plus particulièrement en matière de social et paramédical (aide à domicile, aide soignant) ne sont pas pourvus.

Ces besoins sont d'autant plus marqués par une pyramide des âges vieillissante des professionnels sociaux, paramédicaux qu'il conviendra de rapidement renouveler.

Dans ce contexte, le groupe santé et cohésion sociale estime que les objectifs fixés dans ce schéma ne pourront être pleinement atteints que s'ils prennent en compte les spécificités de la situation régionale en matière de formation et besoins sanitaires et sociaux à l'aune des territoires et de leur diversité. Avec près de 15 000 apprenants financés, 24 formations sanitaires et 14 formations sociales proposées, la Région apporte un investissement majeur dans ce domaine.

Pour autant, une grande disparité de situation demeure dans ces métiers: des professions différemment règlementées, des statuts différents en terme de classification, des modes d'exercice différents, salarié, libéral, des lieux d'exercices en établissement ou au domicile des qualifications différentes qui ne facilitent pas l'anticipation des besoins de l'offre de formation.

Pour pallier les besoins de ses différents territoires, la Région doit prendre en compte le déficit d'attractivité de certains métiers sanitaires et sociaux et prioriser son intervention sur les métiers les plus déficitaires. A cet égard, et au-delà de la formation, l'amélioration des conditions de travail mérite d'être envisagée tout comme les rémunérations méritent d'être revues. C'est essentiellement par ces leviers que certains métiers des secteurs sanitaire et médico-social seront en capacité d'attirer de nouveaux professionnels.

Autre voie de valorisation des métiers, l'apprentissage doit être l'occasion de fidéliser les apprenants pour qu'ils s'inscrivent dans une vision à long terme du métier, où qu'ils soient sur le territoire. De fait, il apparaît incontournable de prendre en compte les spécificités de chaque territoire, qu'elles

soient démographiques, économiques ou sociales. En ce sens, proposer des formations adaptées selon les caractéristiques des territoires semble être une voie intéressante pour mieux répondre aux besoins locaux.

Le GSCS appelle à la vigilance sur la pratique de la validation de diplôme par la VAE qui est susceptible d'encourager des comportements déviants qui généraliseraient dans les établissements les glissements de tâches. Toutes les précautions doivent être prises afin d'éviter la mise en danger des patients.

Le GSCS rappelle la pratique courante des diplômes européens pour les enfants des familles à fort potentiel contributif dans certaines disciplines paramédicales telles que la kinésithérapie. Il encourage à la mise en œuvre de formations publiques rendant une réelle accessibilité à ces formations.

Enfin, tous les acteurs du secteur sanitaire et social doivent travailler en synergie pour coordonner leur action. Les politiques proposées seront d'autant plus réalisables que la pluralité d'acteurs engagera une réflexion partagée. A ce sujet, l'offre de formation doit davantage se travailler en collaboration avec les financeurs de ces métiers gage d'une meilleure adéquation, des besoins inhérents à chaque territoire.

L'avis qui nous est présenté met en valeur, les points fondamentaux que sont une certaine homogénéisation nécessaire au regard des différences constatées dans les schémas précédents respectifs, l'important investissement dans l'immobilier des établissements de formation et l'accent mis sur l'universitarisation et les passerelles nécessaires entre les formations.

Le groupe Santé et Cohésion sociale votera l'avis

Intervention de Madame Odile MAURIN

Pour le Comité d'Entente Régional des associations représentatives de personnes en situation de handicap et de leurs proches

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Conseiller régional représentant la Présidente de Région,
Madame la Représentante du Préfet de région,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens aujourd'hui pour compléter l'intervention au nom du groupe santé et cohésion sociale 2^e composante du 3^{ème} Collège.

Un problème de mail n'ayant pas permis l'intégration de mes demandes d'ajouts, au sujet du projet d'avis sur le Schéma des formations sanitaires et sociales. Je veux parler des manques concernant les métiers de l'aide à domicile et en établissements.

Alors même que l'on est face à un gisement d'emplois non délocalisables que l'on peut exercer en tout point du territoire.

Ces besoins sont d'autant plus marqués que nous faisons face à une pyramide des âges vieillissante des professionnels sociaux, paramédicaux qu'il conviendra de rapidement inverser. Avec de trop nombreux personnels « faisant fonction de », sans les qualifications nécessaires pour accompagner des publics fragiles.

On peut noter un nombre insuffisant de places en formation pour le Diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social (DEAES) qui a remplacé ceux d'auxiliaire de vie sociale et d'aide médico-pédagogique, y compris en alternance, et les services d'aide et d'accompagnement à domicile peinent à trouver des professionnels diplômés, conduisant à des défauts de prises en charge, voire pire.

Les services ont besoin aussi de personnels pour gérer la planification des interventions. Et pour pouvoir choisir de rester à domicile quand on est une personne isolée, il faudrait former et employer des coordonnateurs et accompagnateurs de parcours, cité dans l'avis du CESER, qui ferait le lien entre tous les intervenants à domicile en s'assurant de la bonne coordination de l'ensemble.

Il y a aujourd'hui de la souffrance à domicile et en établissements pour les personnes accueillies et accompagnées et pour les salariés.

Un salarié en souffrance conduit à la maltraitance institutionnalisée.

Maltraitance qui se manifeste par la valse des intervenants, leur manque de qualification, l'absence de réponse sur les besoins en amplitude horaire.

Et les salariés doivent avoir des compensations pour la pénibilité accentuée par le manque de formation.

En cela les départements, l'État et la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) ont une lourde responsabilité dans les dérives constatées aujourd'hui.

A cet égard, et au-delà de la formation, l'amélioration des conditions de travail devient une nécessité tout comme les rémunérations qui méritent d'être revues. C'est essentiellement par ces leviers que certains métiers des secteurs sanitaire et médico-social seront en capacité d'attirer de nouveaux professionnels.

Je voterai l'avis comme mes collègues.

Intervention de Madame Michèle MERCADIER

Pour le Centre d'Information sur les Droits des Femmes

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Conseiller régional représentant la Présidente de Région,
Madame la Représentante du Préfet de région,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de la commission 7 présidée par Jean-Paul PANIS,
Malika BAABOUD vient de nous rapporter l'avis sur le schéma des formations sanitaires et sociales,
préparé avec l'aide toujours efficace de Sylvia MOLINA.

Je profite de cette occasion, de ce débat sur ce sujet au combien sensible et partie prenante de notre vie quotidienne, pour rendre un vibrant hommage à tous ces acteurs, travailleurs, travailleuses qui interviennent professionnellement dans le secteur sanitaire et social :

- Elles et ils (parfois) sont là présent.e.s dès avant et pendant les naissances,
- Elles et ils (parfois) sont là attentif.ve.s à la santé à l'éveil de nos enfants
- Elles et ils (parfois) sont actif.ve.s dans les établissements hospitaliers et chez les particuliers
- Elles et ils (parfois) sont encore là pour accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie
- Elles et ils (parfois) sont toujours là pour accompagner les fins de vie.

Ces gestes d'accompagnement de la vie quotidienne ce sont des emplois. Des emplois nobles qui n'ont rien de commun avec les autres secteurs d'activité, parce qu'ils sont directement liés et reliés à l'humain, à l'intimité, au relationnel.

Cependant nous devons nous interroger sur la sociologie des personnes qui occupent ces emplois. Ce n'est pas une révélation : l'aide à domicile c'est plus de 90 % de femmes, les soins infirmiers atteignent les 86 % avec cependant une différence de taille : la formation pour les infirmières et la non qualification pour les personnes intervenant dans l'aide à domicile.

Est-ce du fait que naturellement les femmes ont fait ces gestes aidants auprès des leurs, et comme je l'ai maintes fois entendu, « ça, le ménage et soigner les personnes âgées elles savent faire puisque elle le font ou le faisait naturellement et en plus..... gratuitement ».

Ne nous étonnons pas que le schéma régional des formations sanitaires et sociales insiste sur le recrutement dans ce secteur très difficile confirmé par un manque d'intérêt profond pour la formation et le diplôme accompagnement social éducatif, notamment dans celui qui concerne « vie à domicile. »

- le non intérêt d'avoir un tel diplôme,
- la difficulté de la voie par l'apprentissage (difficile d'avoir un terrain de stage chez des particuliers)
- l'isolement dans le travail à domicile, à noter que le secteur libéral n'y est pas présent,
- le travail à temps partiel
- les horaires décalés
- les bas salaires,

- les difficultés d'évolution
- les conditions de travail très difficiles, qui font préférer le travail en établissement plus structurant et rassurant,
- la pénibilité dans l'exécution de tâches, dans des logements parfois inadaptés auprès de personnes à mobilité réduite ou handicapé.e.s. A cela s'ajoute le manque d'équipements facilitants, et l'exigence pour ces aidantes de capacités physiques qui souvent sont revendiquées pour exclure les femmes de certains métiers, mais qui là ne semblent pas poser question.

Voilà quelques réflexions que je voulais porter, pour un défi de taille, privilégier le maintien à domicile, le plus longtemps possible.

La Région devra être attentive à ce que les formations dispensées dans ce secteur tendent vers des professions non sexuées pour répondre aussi à l'exigence de la loi travail de 2015.

En effet, les obligations de concevoir une BASE DE DONNEE ECONOMIQUES ET SOCIALES, qui inclue une rubrique sur l'égalité professionnelle obligatoire pour les entreprises, associations de plus de cinquante salarié.e.s, s'appliquent aussi dans ce domaine professionnel.

Rendez-vous dans le temps, pour savoir, si dans ce secteur aussi, l'égalité est aussi en marche.

Intervention de Madame Karine PELOSSE

Pour le Groupe Associations

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Conseiller régional représentant la Présidente de Région,
Madame la Représentante du Préfet de région,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens au titre du groupe Associations du 3^{ème} collège regroupant les associations de Consommateurs, Retraités et Personnes âgées, Familles, Parents d'élèves, Sport, Culture, Jeunesse et Education populaire, Environnement, Conseil du Cheval, Chasse, Économie sociale et solidaire, Coordination Occitane, Droits de la femme et Planning familial)

Le Schéma régional des formations sanitaires et sociales est dans le champ de compétence des Régions depuis le 1^{er} janvier 2005, et les deux anciennes Régions se sont investies pleinement dans ce domaine. Le groupe Associations tient à souligner la démarche participative qui a été engagée, ainsi que les diagnostics territoriaux réalisés, servant d'appui pour évaluer au mieux les besoins de chaque territoire, que ce soit au niveaux des établissements de formation, des employeurs qu'ils soient publics, associatifs ou privés.

Le groupe Associations soutient la position du Conseil Régional de veiller à une offre de formation de proximité et adaptée aux besoins d'emplois des territoires, avec une attention toute particulière pour les territoires ruraux et les jeunes sans qualifications.

Le groupe Associations fait sienne les observations et préconisations portées dans l'avis sur ce schéma régional, mais souhaite souligner certains points qui lui paraissent importants pour la pleine réalisation de ce schéma :

1. Nombreux établissements emploient des "faisant-fonction" à défaut de pouvoir embaucher des salariés diplômés. Le groupe Associations demande qu'une politique de formation volontariste soit engagée avec des objectifs concrets et planifiés de réduction de ces "faisant -fonction". Il va de soi que cette action nécessite un accompagnement de ces salariés et aussi pour les OPCA et pour les financeurs, les moyens de remplacement pour garantir le maintien de la qualité de service auprès des bénéficiaires.
2. Sur l'attractivité des métiers, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, une réflexion de fonds doit être engagée rapidement, à l'initiative de la Région, pour réunir sous forme d'états généraux, l'ensemble des acteurs, les OPCA, les institutionnels et les financeurs (État, ARS, GHT, Conseil départementaux), ainsi que les établissements de formation et universitaires. Il s'agira de concevoir des solutions portant sur les conditions de travail, les conditions de rémunérations, les mobilités professionnelles, les politiques de formations, le financement des remplacements des personnels en formation, des stagiaires et particulièrement ceux pour lesquels le stage fait partie du cursus pédagogique. L'avis propose des réponses, mais celles-ci ne peuvent être construites que si tous les acteurs s'accordent sur ces mêmes priorités.

3. Sur l'universitarisation des diplômes du sanitaire et du social, il est essentiel que tous ces apprenants de ces secteurs soient considérés comme des étudiants de l'enseignement supérieur à part entière, avec une égalité des droits. Un mécanisme de passerelle et d'équivalence en matière d'accès à des diplômes, devrait permettre également de favoriser des choix de métiers et aussi faciliter des réorientations possibles. Les états généraux du travail social d'octobre 2015 ont bien mis en évidence les attentes de ce secteur, et notamment le volet portant sur les qualifications et les diplômes. Ce travail doit servir de base pour avancer sur la reconnaissance par l'Université de ces cursus.

En conclusion, le groupe Associations votera pour cet avis

**DISCOURS DE CONCLUSION DE
MONSIEUR MICHEL BOUSSATON, CONSEILLER REGIONAL
DE LA REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE,
DELEGUE A LA SANTE, A LA SILVER ECONOMY ET
AUX FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

REVUE DE PRESSE

Tourisme, formation : les avis du Ceser

Le Conseil économique, social et environnemental (Ceser) d'Occitanie, réuni ce mardi en assemblée plénière à Toulouse, a adopté un avis qui « réaffirme que le vecteur essentiel du développement touristique est l'investissement qui nécessite à la fois des moyens et des actions ciblées qu'il a identifiés et qu'il propose ». Selon lui, le Conseil régional doit être « le chef de file de tous les acteurs du tourisme (...) et doit notamment veiller à bien se coordonner avec les deux métropoles ».

Le Ceser insiste par ailleurs, en matière de développement de l'apprentissage, sur l'importance « de construire un grand plan de communication en faveur de cette voie de formation » et de « mobiliser les entreprises comme le mouvement associatif et la fonction publique ».

Le Ceser, à propos du schéma régional des formations sanitaires et sociales, souhaite enfin qu'une réflexion soit menée « sur la place de la personne âgée dans notre société ».

Source : LA DEPECHE DU MIDI, 13/06/2017

Le Ceser rend ses propositions sur le tourisme, les formations sanitaires et sociales et l'apprentissage

Le Conseil économique, social et environnemental de la région Occitanie (Ceser) vote 3 avis lors de son assemblée plénière du 13/6 à Toulouse. Le premier, présenté par Sylvie Michel (Fédération de l'hôtellerie de plein air Languedoc-Roussillon), propose une série de mesures pour « *structurer et développer le tourisme en Occitanie* », qui représente « *108.000 emplois en moyenne* » et « *14 Md€ de recettes* » par an. La mise en place d'une telle « *stratégie de filière* » passe nécessairement par la coordination de l'ensemble des structures concernées. « *Ce défi est de taille car la loi NOTRe a octroyé à chacun des acteurs institutionnels des compétences en matière de tourisme, avec le risque de générer à la fois des doublons et une dilution des responsabilités* », remarque l'institution qui souhaite que la Région Occitanie devienne le chef de file de ces différents acteurs, et que le « *Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) définisse clairement les compétences de chacun, le conseil régional devant notamment veiller à bien se coordonner avec les deux métropoles* ».

Le second avis, présenté par Malika Baadoud (directrice de l'association École et nous à Toulouse), concerne le Schéma régional des formations sanitaires et sociales. Le Ceser rappelle la nécessité d'assurer « *l'attractivité des métiers et le développement de la mixité pour certains d'entre eux* », d'engager « *l'universitarisation des formations* », de favoriser « *les équivalences et les réorientations, tant scolaires que professionnelles en développant des passerelles entre les formations* » et enfin de « *soutenir le développement de l'apprentissage, compétence obligatoire de la Région, dans les secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux* ».

Enfin, le dernier avis, présenté par Yvelise Poudevigne (représentante de l'UPA), concerne le plan régional de développement de l'apprentissage. Il propose une « *première déclinaison opérationnelle du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) 2017-2021* » et suggère notamment « *de construire un grand plan de communication (...) pour mettre en exergue les indicateurs d'attractivité des diverses filières et encourager le jeune et sa famille à mieux s'informer pour construire son projet professionnel* » ; et à « *mobiliser les entreprises comme le mouvement associatif et la fonction publique en faveur de cette voie de formation* ».

Mélanie Bulan / bulan@lalettrem.net

Source : LA LETTRE M 14/06/2017



Crédits photos couverture :
©Trueffelpix (2,3,5,6,7,8)
©Sissoupitch (1,4)

CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-mip.fr
www.ceser-mip.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr
www.languedocroussillon.fr



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**